

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE RENDU/PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 03 JUILLET 2018

PRESENTS : Marc **TOURNABIEN**, maire.

Franck **LEFEVRE**, Josiane **CHOMAZ**, Marcel **VIARD**, Corinne **COLLOMBET**, adjoint.e.s.
Bernard **BALLET**, Elisabeth **BOCH**, Didier **DABURON**, Jean-Marc **HERMES**, Patrick **LESEURRE**,
Bernard **MILLE**, Alexandre **MODESTO**, Georgette **MODESTO**, Claude **OLIVETTO**, Martine **VALENZANO**, José **VARESANO**.

ABSENTS : Evelyne **LESIEUR** (procuration à Franck LEFEVRE), Roselyne **DAMINATO** (procuration à Corinne COLLOMBET), Martine **DELANGRE** (procuration à Marc TOURNABIEN).

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine **VALENZANO**

1. Approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 16 janvier, 05 avril et 21 mai 2018.

Monsieur le maire rappelle que le compte-rendu du conseil municipal est fait par la ou le secrétaire de séance puis donné en mairie pour correction. Une fois approuvé, il est ensuite mis en ligne sur le site de la commune. Il est important qu'il soit rédigé assez rapidement afin que les habitants de la commune puissent être informés.

Didier Daburon demande une correction sur le compte-rendu de mai, point N°3 = il n'a pas dit souhaiter « supprimer une subvention à une association » mais « s'étonne que l'on vote une subvention à une association qui a une trésorerie positive importante ».

VOTE :

1 non-participation au vote (conseiller non présent)

1 abstention (absent lors de ce conseil)

17 pour

2. Approbation rapports annuels eau et assainissement.

Il y a obligation de présenter ces rapports au conseil municipal et ils sont ensuite mis à la disposition de la population.

Eau :

Alexandre Modesto : amélioration du rendement est à travailler car la commune est à 43% il faudrait atteindre 85%.

Oui. Plan d'action sur 2 ans. (Pas de pénalités). La commune a 30 km de réseaux. Les fuites sont difficiles à détecter surtout en sous-terrain drainant. Perte probable sur les compteurs vétustes. Les fontaines ont leurs compteurs et ne sont pas comptabilisés dans la perte d'eau.

Le prix de l'eau n'a pas été augmenté depuis l'année dernière, par contre le prix de l'abonnement au compteur a augmenté de 4€ ce qui a pour conséquence une augmentation légère des recettes.

Assainissement :

936 abonnés. Maintien du prix de l'année dernière à 1,590 €/ m³ (prix théorique pour une consommation de 120m³ d'eau).

Conformité de l'eau :

A St-Julien, l'eau est BONNE (traitement UV par précaution).

A Montdenis : elle n'est pas traitée. Il y a un peu de sulfate (taux parfois supérieur à la norme).

La remarque de non-conformité est liée au fait que le réservoir de Tourmentier est pris en compte alors qu'il n'y a pas de distribution privative.

VOTE :

1 contre

18 pour

- 3. Subvention voyages scolaires à l'étranger :**
La commune attribue 45 € par enfant qui part en voyage scolaire à l'étranger. Cette aide est versée aux parents au vu d'une attestation de l'école.
2 aides sont accordées : 1 pour un voyage en Allemagne 1 pour un voyage en Italie.
VOTE : pour à l'unanimité
- 4. Annulation copropriété Place/commune :**
Délibération pour mettre fin à la copropriété sur la parcelle cadastrée 1541 section H au lieudit « St-Julien », d'une superficie de 140 m² vendue à Mme et M Bensadi.
La commune étant la seule propriétaire maintenant, une copropriété ne se justifie plus.
VOTE : pour à l'unanimité
- 5. Désignation représentant au conseil d'école.**
Suite à la démission du conseil municipal de Claudine Ramella-Pezza, un siège s'est libéré. (Il y a possibilité de pourvoir 2 sièges maxi : 2 élémentaires et 2 maternelles)
Patrick Leseurre se porte candidat.
VOTE : pour à l'unanimité
- 6. Adhésion 2018 ANEM (association des élus de la montagne)**
Prix de l'adhésion = 355,70€
VOTE : pour à l'unanimité
- 7. Adhésion 2018 AGATE.**
L'agence alpine des territoires est un organisme de conseils aux collectivités locales qui regroupe maintenant l'ASADAC-MDP et CPIE.
Prix = 476,25€
VOTE : pour à l'unanimité
- 8. Médiation préalable obligatoire convention avec le centre de gestion de la Savoie.**
En cas de conflit ou litige entre un agent de collectivité et son employeur (collectivité), une médiation sera obligatoire avant tout passage devant le tribunal.
La Savoie s'est portée volontaire pour être département pilote, il faut donc un médiateur : le centre de gestion qui intervient gratuitement pour ses adhérents. La commune de St-Julien-Montdenis est adhérente.
VOTE : pour à l'unanimité
- 9. Convention commune/ association jardins partagés :**
Le vote est reporté pour lecture du règlement intérieur et pour retravailler quelques rajouts sur cette convention.
- 10. Achat parcelle Salvador Jeanine**
Madame et Monsieur Salvador proposent à la vente leur parcelle n°216 section C et n° 414 m² au profit de la mairie pour 1 euro symbolique.
Ce terrain étant en indivision, M. le maire demandera au notaire de bien vouloir trouver l'autre indivisaire pour que cet achat puisse se faire.
VOTE : pour à l'unanimité
- 11. Convention financement transport scolaire commune/SPM (syndicat du Pays de Maurienne)**
La compétence transport scolaire est dorénavant une compétence de la Région.
Monsieur le maire rappelle que la Région finance 100% des coûts du transport scolaire au-delà de 3km (distance entre le domicile des parents et l'établissement scolaire de l'élève). En dessous de 3 km d'autres règles s'appliquent qui nécessitent la mise en place d'une convention de financement entre la commune et le SPM, la commune participant aussi au financement du transport scolaire.
L'objectif de cette convention est de poser un cadre relationnel entre l'organisateur et la commune.
Le SPM percevant seul la participation financière des familles, il doit donc en reverser une partie à la commune.
VOTE : pour à l'unanimité

12. Permissions de voirie commune/SOREA.

Des réseaux de communication (la fibre optique notamment avec Fibréa), ont été installés sur le domaine public sans convention.

Soréa vend sa filial Fibréa : un compromis de vente a été signé le 5 juin 2018.

Ce compromis a des conditions suspensives :

- accord de Bercy s'il y a des capitaux étrangers
- accord de tous les actionnaires
- que les collectivités acceptent un pacte d'associés.

L'acheteur COVAGE a l'accord des banques car SOREA se porte garant.

Si les conditions suspensives ne sont pas levées, la vente ne peut pas être finalisée et SOREA se trouve alors en danger financier.

La commune doit donc régulariser la situation en signant une permission de passage sur voirie et en fixant le prix de ce passage.

Le tarif proposé est le prix maximum fixé par l'état soit :

39,28€/km par artère en sous-terrain

52,38€/km par artère en aérien

26,19€/ m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Cela concerne surtout Montdenis car à St-Julien, la fibre optique passe par le réseau électrique.

VOTE :

1 non-participation au vote

18 pour

13. Décisions modificatives.

Le prélèvement dû au titre du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) est moins élevé que prévu de 31 500€, monsieur le maire propose d'inscrire ce montant en dépenses d'investissement dans l'opération « voies et chemins », en prévision des travaux à faire sur la route de Tourmentier.

L'étude géologique est en cours.

VOTE : pour à l'unanimité

14. Suppression et création de poste suite à avancement de grade.

Un agent actuellement rédacteur peut prétendre au titre de rédacteur principal de 2^{ème} classe, catégorie B, temps complet. Monsieur le maire propose donc de créer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe et de supprimer son ancien poste.

VOTE : pour à l'unanimité

15. Création de poste non permanent pour remplacer un agent absent.

Monsieur le maire demande au conseil de l'autoriser à recruter un contractuel pour remplacer un agent stagiaire, titulaire ou contractuel en arrêt maladie, en vacances... Le conseil autorise le maire à effectuer ces embauches dans ce cadre-là. Cela permettra plus de souplesse et de rapidité.

VOTE : pour à l'unanimité

16. Comptes rendus de réunions.

17. Questions diverses

Josiane Chomaz informe que le bulletin municipal est bientôt terminé, il part à l'impression et sera distribué après le 14/7/18.

Marcel Viard informe que le président de l'association « la chapelle de Grenis » demande une participation pour récompenser les gagnants de la course de vélo « la montée infernale » = la montée de Grenis. Cette course est maintenant inscrite au niveau départemental.

Cette participation sera prise sur le budget « fêtes et cérémonies ».

Georgette Modesto félicite l'association du basket d'avoir organisé un nettoyage samedi matin. L'espoir est que cela donne des idées à d'autres.

José Varésano demande où en est l'installation des panneaux d'affichages sur la commune.

M. le maire explique que l'installation est progressive, suivant le budget (recette/dépense) et le planning des services techniques et que le rythme prévu est respecté à ce jour.

Fin des débats : 20H50